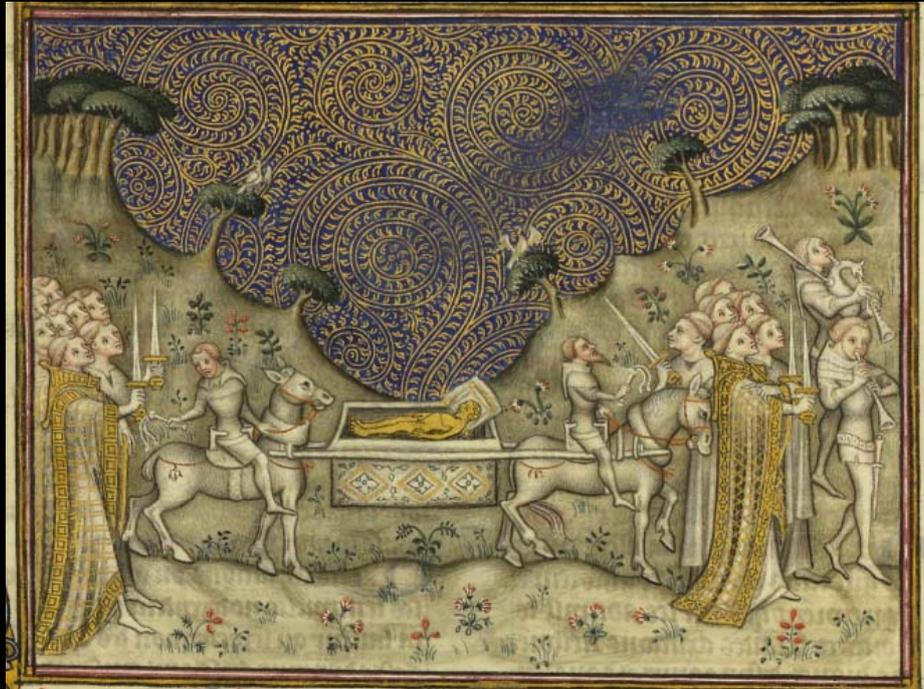


Sciences et savoirs sous Charles V



Colloque international

02-03 décembre 2010

Nancy, France

Résumés



ANALYSE ET TRAITEMENT
INFORMATIQUE
DE LA LANGUE FRANÇAISE



Nancy-Université

LES CONFERENCES PLENIERES**Serge Lusignan**

Université de Montréal

Le français lettré au temps de Charles V : l'esquisse d'un état des lieux

Dans cette conférence, je voudrais mettre en relief l'importance de la diversité au sein de la langue française, encore bien évidente au temps de Charles V. Certes, le règne de ce dernier roi marque un tournant important dans l'histoire du français, dont je n'hésiterai pas à suivre certaines répercussions jusqu'à la fin du XIV^e siècle. L'époque vit revenir en force le français parisien à la chancellerie royale. On constate également une spectaculaire expansion géographique de son usage écrit en France. Enfin sous l'effet du soutien royal accordé aux traducteurs, le français s'enrichit indéniablement comme langue du savoir. Mais on ne saurait réduire l'histoire du français à celle de sa forme parisienne. Je vais examiner deux autres formes régionales de la langue, mieux étudiées récemment, qui demeuraient tout aussi vivantes. Je me pencherai d'abord sur le picard qui restait toujours la forme exclusive du français dans les villes du Nord, et qui servait de langue seconde d'écriture en régions flamandes. Je ferai le point également sur l'anglo-français. Les études récentes montrent qu'il a gardé toute sa pertinence au XIV^e siècle. Il était avec le latin l'une des deux langues de l'administration royale et du droit. Sa syntaxe résistait toujours aux contaminations de l'anglais et des indices suggèrent un enrichissement de son vocabulaire abstrait. On vit même en Angleterre les premières réflexions grammaticales sur la langue. Je tenterai de montrer que durant la seconde moitié du XIV^e siècle, la richesse du français tenait entre autres à sa diversité et que celle-ci n'entravait en rien la communication à l'échelle d'une vaste région recouvrant l'Angleterre, la moitié nord de la France et une bonne partie de la Belgique actuelle.

Pierre Kunstmann (Université de Ottawa)
Gérald Bezançon (LFA - Université de Ottawa)
Gilles Souvay (ATILF / CNRS – Nancy Université)

**Les *Miracles de Notre-Dame par personnages* :
présentation de l'édition électronique en cours**

Nous profitons de l'occasion offerte par ce colloque pour présenter pour la première fois à la communauté savante un projet de collaboration entre éditeurs, lexicographes et spécialistes du traitement automatique de la langue rattachés à deux laboratoires de recherche : le LFA (Laboratoire de Français Ancien) à Ottawa et l'ATILF à Nancy. Il s'agit de la poursuite, sur de nouvelles bases, de l'édition électronique (commencée il y a une douzaine d'années à Ottawa) des *Miracles de Notre-Dame par personnages*. C'est un corpus exceptionnel: il est constitué de 40 pièces de théâtre du XIV^e siècle jouées aux réunions de la confrérie Saint-Éloi des orfèvres parisiens, à raison en gros d'une pièce par an, probablement à l'occasion de leur fête patronale - et ce, de la fin des années trente (c. 1336-1339) jusqu'à 1382 (dont 16 sous le règne de Charles V, soit la moitié des vers du recueil). Elles sont conservées en deux luxueux volumes manuscrits (BnF, a.f. fr. 819 et 820) : les miracles 1-19 dans le premier, 20-40 dans le second. L'ordre de succession des pièces dans les manuscrits correspond aussi à l'ordre chronologique des représentations. Le recueil contient 70 227 vers octosyllabiques (les paroles mises dans la bouche des personnages), 1409 décasyllabes (des «serventois», compositions lyriques placées après certains miracles), 2083 lignes de sermons en prose et quelques douzaines de lignes d'indications scéniques. Soit un total d'environ 74 000 lignes (un ensemble plus important que les plus longs des mystères du siècle suivant). Ces textes ont été publiés il y a 130 ans par G. Paris et U. Robert, en 7 volumes dans la SATF, édition sans appareil, sans note, sans découpage des pièces ni indications scéniques (un 8^e volume, paru dix ans plus tard, présente un glossaire établi par F. Bonnardot).

En raison du caractère inachevé de cette première et unique édition du recueil, ces textes longtemps n'ont pas reçu toute l'attention qu'ils méritent. Depuis quelques décennies, cependant, l'intérêt des chercheurs s'est à nouveau manifesté, ce dont témoigne magistralement la récente parution chez Brepols (2008) des actes d'un colloque tenu à Amherst (*Parisian Confraternity Drama of the Fourteenth Century, The Miracles de Notre Dame par personnages*, éd. par D. Maddox et S. Sturm-Maddox).

Parallèlement, ce recueil a reçu, depuis vingt ans, l'attention des lexicographes dans le cadre des travaux de préparation et de rédaction du *Dictionnaire du Moyen Français*. C'est ainsi qu'a paru chez Klincksieck (1996) un *Lexique des Miracles Notre Dame par personnages*, consultable également sur le Web (www.atilf.fr/dmf/Miracles/) et qui a été amplement exploité par les rédacteurs du DMF.

Le travail sur le lexique a conduit certains chercheurs du LFA à jeter les bases d'une nouvelle édition du recueil, sur support électronique cette fois-ci. On peut trouver actuellement sur le site du laboratoire un ensemble de «matériaux présentement disponibles» (www.uottawa.ca/academic/arts/lfa/activites/textes/miracles-notre-dame/archives_miracles_ND.html), dont un prototype d'édition électronique, celle de la première pièce du recueil (*Miracle de l'enfant donné au diable*). Remontant à une dizaine d'années et de technologie désuète, elle offre cependant, en accès libre, les éléments essentiels de ce qu'on attend de ce genre de présentation : introduction

d'ordre littéraire, texte, traduction, apparat critique, notes, concordance, index et même une analyse des formes verbales.

La collaboration de l'ATILF permettra de dynamiser ce projet en lui apportant les différentes fonctionnalités conçues dans ce laboratoire, pour la rédaction du *DMF* par exemple ou du *DÉCT*. Le lemmatiseur *LGeRM* développé par G. Souvay en particulier (appliqué dans ce cas à un corpus ample et homogène, permettant affinement et enrichissement de l'outil) servira d'une part à établir un lexique complet du recueil : toutes les acceptions et toutes les occurrences au fur et à mesure de l'établissement et de l'interprétation du texte (donc un progrès notable par rapport à celui de 1996, établi plutôt à partir d'un survol des textes, et un nouvel apport pour le *DMF*) ; d'autre part, à faciliter la navigation entre le texte des pièces et les articles du lexique. Soulignons enfin que ce travail répondra à un des objectifs du concepteur du lemmatiseur : la constitution d'un corpus entièrement étiqueté pour permettre l'apprentissage d'outils d'annotation morphologique (*TreeTagger* sans doute) afin d'aider à la levée des ambiguïtés de lemmatisation.

Nous aimerions montrer et éprouver ainsi les relations que peuvent nouer (et les échanges en temps réel) éditeurs et lexicographes à l'avantage de leurs travaux respectifs, travaux qui auraient alors avantage à rester ouverts, toujours en cours...

P. Kunstmann présentera l'aspect philologique du projet, Gérald Bezançon l'aspect dramaturgique et Gilles Souvay l'aspect informatique.

Bernard Combettes

Université Nancy 2 - ATILF

**Quelques aspects de la langue de Raoul de Presles
dans les gloses de sa traduction de *La Cité de Dieu***

Dans cette communication, nous nous attacherons à la description de quelques aspects de la langue des gloses de la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles, en mettant l'accent sur les structures syntaxiques et les expressions qui sont mises en œuvre dans ce type de discours particulier qu'est le texte explicatif. Nous déterminerons d'abord, à l'intérieur de ces commentaires, deux types bien distincts d'organisation textuelle : un système que l'on peut qualifier de "narratif", qui continue la structuration textuelle des récits de fiction, en particulier en ce qui concerne les schémas de phrase (avec le maintien de l'ordre V2, par exemple) et la gestion des expressions référentielles ; un système qui correspond à la démarche de l'explication ou à celle de l'argumentation, et qui se caractérise par une autre cohérence, à la fois au niveau énonciatif et au niveau des articulations logiques. C'est de ce deuxième système que nous examinerons quelques points particuliers : structuration des enchaînements des propositions, rôle et fonctionnement des connecteurs, marqueurs d'organisation textuelle. On comparera enfin ce matériau linguistique avec celui qu'utilise Oresme, à la même époque, dans les gloses du "Livre de Politiques" d'Aristote.

Françoise Guichard-Tesson

Université Catholique de Leuven

L'insertion de la matière savante dans le *Livre des Eschez amoureux moralisés*

Dernière des œuvres d'Évrart de Conty, écrite 15 ou 20 ans après le poème des *Échecs amoureux* et la traduction-commentaire des *Problèmes* d'Aristote - donc sous le règne de Charles VI -, le *Livre des Eschez amoureux moralisés*, qui entretient d'étroites relations avec les deux autres en constitue en quelque sorte le point d'aboutissement. Véritable « traversée des savoirs », il est bien plus qu'une simple élucidation du poème, comme l'auteur l'affirme au début. À côté des savoirs échiquéen, moral, amoureux, en quelque sorte commandés par le poème, Évrart fait ici place à d'autres formes de savoirs qu'on pourrait qualifier de scientifiques.

Après avoir rapidement rappelé la structure d'ensemble de l'œuvre, nous présenterons les différentes manières dont Évrart insère le savoir : il peut s'agir de longues considérations ou de courtes « capsules ». Nous nous interrogerons également sur les limites que se fixe Évrart. À travers ces savoirs ainsi exposés, c'est une certaine conception du monde dans lequel l'Acteur vit son aventure que propose le commentaire : monde régi par le mouvement des sphères, soumis à l'influence des astres, monde de l'harmonie et des proportions.

Le *Livre des EAM* poursuit ainsi l'effort de vulgarisation amorcé dans les *Problèmes*. Si la musique semble faire exception par la précision et la longueur du développement, on constate qu'Évrart s'en tient souvent aux définitions essentielles, s'efforce d'illustrer les connaissances théoriques par des schémas, écarte les développements qui pourraient être trop compliqués pour la « gent laye » qui constitue son lectorat. L'œuvre est riche de la matière des *Problèmes* qu'elle réinvestit de différentes façons, mais entretient un rapport différent avec les autorités.

Au total, la toile de fond sur laquelle s'inscrit l'aventure de l'Acteur et les savoirs qui sont convoqués l'enrichissent d'une dimension nouvelle.

LES COMMUNICATIONS ORALES

Dominique Ancelet-Netter

Institut catholique de Paris

**« Science » ou « sapience » économique :
métiers et concepts de l'économie et de la finance,
vers une terminologie naissante chez les auteurs familiers de Charles V ?**

La première occurrence attestée de « banquier » en langue française se situe chez Nicole Oresme. Aucune autre occurrence de « banquier » n'apparaît dans le corpus étudié en synchronie des textes de la période 1355-1405. Pourtant la fonction existe, mais les lexèmes de « changeur » et de « billonneur » l'ont précédée en moyen français pour la désignation de cette profession indiquant peut être ainsi après une certaine concomitance des fonctions, leur progressive séparation. Par ailleurs, le vocabulaire théorique de l'économie et de la finance, émergeant en langue vernaculaire autour de ces deux lexèmes en cette fin de XIV^e siècle, ne connaît qu'une faible fréquence d'occurrences, et celles-ci sont rattachées pour le mot « économie » presque exclusivement à une seule œuvre, la traduction des écrits d'Aristote par Nicole Oresme. L'« économie » est alors définie co-textuellement comme appartenant uniquement à la sphère domestique, tandis les « finances » relèvent essentiellement du domaine public dans les exemples tirés des œuvres du corpus des familiers de Charles V.

Cette communication propose, après avoir resitué brièvement le contexte historique, étymologique et économique des métiers de la finance, de retracer l'évolution sémantique du vocabulaire des métiers de la finance et d'une approche théorique de « yconomie » et « finances » à partir de quatre auteurs, Nicole Oresme, Evrart de Tremeaugon, Christine de Pisan et Philippe de Mézières.

Après avoir rappelé la conception et les approches définitives des changeurs et billonneurs dans *Le livre des métiers* d'Etienne Boileau, ces termes seront analysés dans leurs occurrences dans le *Traité de la Première Invention des Monnaies* de Nicole Oresme, le *Songe du Viel Pèlerin*, le *Songe du Vergié* et le *Livre des fais et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, comparés aux autres textes de cette période. Les changeurs et billonneurs, professions liées à l'argent, prennent autant de risques financiers que de risques spirituels dans leurs entreprises. Leur cousinage professionnel est aussi une parenté spirituelle, entachée de l'ignominie liée à l'exercice des métiers d'argent et au profit qui en est généré.

On retrouve plusieurs occurrences du lexème « changeur » chez Christine de Pisan, dans un même chapitre et pour désigner la même personne. Avec Christine, ce texte ne se situe pas dans un discours moralisateur ou allégorique. Mais, quand il ne s'agit pas d'un discours hagiographique, les conditions du récit sont proches du discours factuel historique des *Chroniques*. Chez Christine de Pisan, les changeurs sont parisiens, fait historique avéré pour la grande majorité d'entre eux, et certains peuvent aussi être officiers royaux, les changeurs du Trésor, charge récemment créée. Mais Christine n'associe ni n'assimile changeurs et marchands, à la différence des autres auteurs de Miroirs.

Christine pointe aussi par différence l'opprobre dont sont entachés les métiers ayant trait à l'argent puisqu'elle parle de « loyaux marchans¹ », conduisant son lecteur à imaginer que, par différence, des marchands déloyaux et malhonnêtes peuvent agir. L'unique association énumérative, « les changeurs et banquiers » de Nicole Oresme, pose également une énigme sémantique. D'autant plus que son contemporain, Philippe de Mézières imagine un projet de banque populaire, réponse aux franciscains et /ou à l'« usure horrible » et aux « males juifs »? Le discours moral issu des débats des théologiens sur l'usure se traduit donc par une association avec des syntagmes adjectivaux négatifs qualifiant l'usure. Dans l'ensemble des éléments discursifs de ce corpus, nous n'avons pas rencontré de propos neutres sur l'usure. L'association de « usure » avec tout le vocabulaire du mal est d'ailleurs systématique chez Philippe de Mézières. Il leur oppose un « prudhomme » qui augurerait d'un exercice déontologique des métiers de la finance. Les métaphores financières sont fréquentes chez Philippe de Mézières. Cette approche de conception de l'objet économique conduit-elle à une réflexion sémantique puis à une réflexivité symbolique sur le gouvernement du Prince - « Au grant changeur et riche marchand, au maistre de la nef françoise, au Cerf Volant² » - dans la structure allégorique de ce Miroir ?

Cependant, nos auteurs approchent-ils pour autant d'un vocabulaire théorique de l'« yconomie » et des « finances » ? « Yconomie » et « yconomique » sont des lexèmes dont les seules occurrences figurent dans la traduction d'Aristote « *Le livre de Yconomie*³ ». Le sont-ils dans leur seule acception étroite d'économie domestique ? Notamment par rapport aux finances publiques ? Les propositions de Christine de Pisan peuvent participer d'un début de conceptualisation des finances publiques conçues comme élément de l'organisation de la cité, si l'on considère la contiguïté sémantique, entre royaume, domaine et cité. Même si Aristote, traduit par Nicole Oresme oppose l'« yconomique » au « politique », la maison est alors l'inverse de la cité étant précisé que le domaine économique n'est pas non plus dans un équivalent synonymique absolu, de « maison ».

L'affectation des finances participe du domaine public avec une dénotation évidente dès ses premières occurrences. Par comparaison, l'économie appartient à la sphère strictement privée de l'entretien du foyer. Mais ces deux lexèmes ne sont cependant jamais en opposition sémantique chez les auteurs de notre corpus. Leur alliance sémantique et conceptuelle n'intervient que tardivement quand les premiers économistes, tenants de l'économie de marché tentent de circonscrire le domaine d'intervention de la puissance publique et celui du marché, tout en s'interrogeant aussi sur la détermination des prix.

En conclusion, nous nous interrogerons, à partir de l'analyse de ce vocabulaire, pour savoir si nos auteurs peuvent ainsi conduire le Prince à une éthique de la « gouvernance » économique.

Dominique Ancelet-Netter est actuellement chargée d'enseignement à l'Institut catholique de Paris, à l'Ecole des Bibliothécaires et Documentalistes et à l'ISEG-Paris. Après une double formation en lettres (Paris IV- Sorbonne) et en gestion (IAE-Paris, Panthéon-Sorbonne), elle a exercé des fonctions en organisation et communication bancaires dans un établissement financier. Passionnée par les mécanismes de l'argent, du langage et par le Moyen Age, elle a concilié ces trois axes en menant des recherches sur l'analyse sémantique du vocabulaire économique et financier à la fin du Moyen Age, objet de sa thèse à l'Institut catholique de

¹ C. de Pisan, *Le livre du Corps de Policie*, ouv. cité, p. 105.

² *idem*, tome II, p.131-189.

³ A.D. Menut, Maître Nicole Oresme : *Le Livre de Yconomiques d'Aristote*, ouv. cité.

Paris soutenue le 29 janvier 2008 sur « L'analyse sémantique du vocabulaire économique et financier de 1355 à 1405 à partir des Miroirs des Princes et du Traité de la Première Invention des Monnaies de Nicole Oresme » sous la direction de Madame le Professeur Nathalie Nabert, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris, mention «*Summa cum laude* ». Membres du Jury : Monsieur le Professeur Olivier Soutet, Paris IV, Doyen de la Faculté des Lettres de l'ICP, Monsieur le Professeur Denis Menjot, Lyon II.

« La dette, la dîme et le denier, Une analyse sémantique vocabulaire économique et financier à la fin du Moyen Age », ouvrage issu de la thèse, va paraître en juin 2010 aux Editions du Septentrion.

Les représentations de l'argent sont rares et contrastées dans la littérature comme dans l'iconographie médiévale. Cependant l'usure est au cœur des débats des théologiens, et les prédicateurs dénoncent l'avarice auprès de populations accablées d'impôts et constamment préoccupées par l'altération des monnaies. « La dette, la dîme et le denier » de Dominique Ancelet-Netter est une analyse sémantique centrée sur les champs lexicaux de la monnaie, de l'impôt, de la dette, du revenu et des métiers de la finance. Elle a été conduite à partir d'un corpus central de textes en moyen français d'auteurs proches de Charles V (Philippe de Mézières, Evrard de Trémaugon, Christine de Pisan et Nicole Oresme) élargi aux autres textes de la période 1355 - 1405. Portant sur cet axe diachronique, époque de crises économiques et financières et de bouleversements majeurs (création du franc, naissance de l'impôt d'Etat), cet ouvrage présente et analyse le vocabulaire économique et financier à la fin du Moyen Age pour des lecteurs historiens, linguistes, économistes, soucieux d'appréhender les fondements des mécanismes financiers. Le vocabulaire économique et financier du Moyen Age fonctionne selon la problématique du « dû » autour des échanges pécuniaires et des dettes financières et morales. Cet ouvrage illustre, par l'originalité et la rigueur de son analyse, la représentativité d'une pensée occidentale médiévale, opposant la spiritualité du divin à la matérialité peccamineuse de l'argent, alors que nombre de notions sont communes aux champs lexicaux de l'argent et de la morale.

Bibliographie complémentaire :

« *La figure du Christ pauvre : approches cartusiennes de la richesse et de la pauvreté* », Actes du colloque sur la figure du Christ en chartreuse du 11 mars 2010, à paraître en 2011 chez Beauchesne

Articles « Architecture », « Ave Maria », « Don », « Devotio Moderna », « Eau », « Encens », « Femme », « Paillasse », « Pauvreté », « Pitance », « Rapiarium », « Réfectoire », « Rusticité », « Saignée », « Temporal » à paraître en 2010 dans le *Dictionnaire de Spiritualité Cartusienne*, en français, en anglais et en latin sous la direction de Nathalie Nabert, Paris, Letouzey et Ané

« *Dettes et débiteurs dans les versions françaises du Notre Père du XII^e au XXI^e siècle: une perspective d'analyse sémantique* » Revue Transversalités n°109 janvier-mars 2009

Stéphanie Aubert

EHEI (Casa de Velazquez) - Université Lyon 2

**Les *Chroniques de Burgos* :
science historique et savoirs linguistiques à la cour de Charles V**

Les *Chroniques de Burgos* sont la traduction par Jean Golein, pour le roi Charles V, des *Cronice ab origine mundi* de Gonzalo de Hinojosa (évêque de Burgos, en Castille, entre 1313 et 1327). Il s'agit d'une chronique universelle latine relatant sur trois cents feuillets l'histoire du monde de la Création au premier tiers du XIV^e siècle, qui semble ne jamais avoir été diffusé ou copié en Espagne. La traduction française a en revanche connu un certain succès à la cour de Charles V, où elle est entrée dans les bibliothèques de Jean de Berry, Louis d'Orléans et Jean I^{er} de Foix. Ce succès unique autorise à penser qu'il existait une certaine adéquation entre la chronique et les attentes culturelles du roi sage et de sa cour, pourtant surprenante si l'on considère la faible part des chroniques comme des textes hispaniques dans la librairie de Charles V. La recherche des correspondances entre le texte et la cour peut donc permettre une nouvelle approche des savoirs sous Charles V, perçus dans leur dimension européenne.

Je travaille à l'édition critique et à l'étude de ce texte méconnu, avec une approche à la fois historique et philologique. Je propose pour ce colloque une étude des deux principaux savoirs mis en œuvre par le texte des *Chroniques des Burgos* : la science historique et les techniques de traduction.

1) Une vision de l'histoire

Les *Cronice ab origine mundi* sont l'un des rares textes historiques qu'a fait traduire Charles V : que signifie ce choix quant à la conception de l'histoire par le roi sage ? Si le choix d'un texte récent et s'inscrivant parfaitement dans le genre de la compilation révèle une conception utilitaire de la science historique, je m'efforcerai également de montrer à partir de l'analyse de la composition de la chronique, qu'il tient tout autant à une vision originale du monde, conçu d'un point de vue universaliste et fondé sur le rejet de la primauté impériale ou pontificale. Au-delà de l'histoire des savoirs historiques, ce texte peut donc également servir l'histoire des idées à la cour de Charles V.

2) Langue et diffusion dans l'Europe du XIV^e siècle

Les *Cronice ab origine mundi* posent à double titre la question des rapports entre traduction et diffusion. Leur auteur, Gonzalo de Hinojosa, a en effet décidé d'écrire le texte en latin dans un contexte d'écriture historiographique en langue castillane. J'analyserai la manière dont ce choix a probablement privé le texte de diffusion dans sa version originale, tout en lui permettant l'accès au lectorat français à travers la traduction de Jean Golein, posant la question plus générale du rôle de la langue dans la diffusion des textes dans l'Europe du XIV^e siècle.

3) Savoir linguistique et savoir-faire du traducteur

La très faible diffusion du texte, qui n'est conservé, en latin, que dans un manuscrit d'auteur et, en français, dans trois témoins très proches de la traduction originale, permet une étude précise des techniques de traduction. Je propose donc, après un bref rappel de la carrière de traducteur de Jean Golein au service de Charles V, d'analyser à partir d'un certain nombre d'exemples concrets ses techniques de traduction. Il s'agira à la fois de mesurer la connaissance qu'avait Jean Golein tant de la langue latine que de la langue française, et de mettre à jour son savoir-faire de traducteur, ses différentes manières de régler les problèmes de traduction qui se posaient à lui. Je m'intéresserai aux modifications syntaxiques qu'impose Jean Golein au texte latin et qui révèlent sa connaissance du fonctionnement interne propre à chaque langue, ainsi qu'aux choix lexicaux, qui touchent à la fois à la question de la vulgarisation, c'est-à-dire de l'adaptation des textes au lectorat en langue vulgaire, et à celle de l'évolution du lexique français sous l'influence de la traduction des textes latins.

La question de la langue et celle de la connaissance historique se rejoignent donc dans les *Chroniques de Burgos* pour permettre non seulement une étude du contenu des savoirs dans ces deux domaines à la cour de Charles V, mais aussi une analyse plus large des fonctions politiques et idéologiques tant de l'histoire que de la traduction.

Jérôme Devard

Université de Poitiers

**Le roman de Mélusine ou la survie de l'idéal chevaleresque :
l'avènement d'un droit féodal onirique**

L'étude du droit et de la justice au travers les sources littéraires est un phénomène qui n'est pas véritablement récent mais c'est un domaine de réflexion qui reste trop peu usité. Les historiens du droit trouvent les sources littéraires trop incertaines et les médiévistes n'ont pas forcément les clefs pour pouvoir appréhender la technicité et l'évolution des notions juridiques. Pourtant la littérature du Moyen Âge est une aide, voire une source essentielle pour pouvoir comprendre le droit et la justice à une époque où les *corpus* savants et autres textes juridiques n'existaient pas ou uniquement sous forme d'embryons. En effet, même si le discours de ces textes n'est pas toujours véridique en ne reflétant pas systématiquement avec exactitude la réalité juridique de l'époque, il n'en demeure pas moins vraisemblable et à ce titre, il mérite d'être étudié.

Jean d'Arras acheva son histoire de *Mélusine ou la Noble Histoire de Lusignan* en 1393, quelques années après la mort du roi de France Charles V. Cette œuvre fut commandée par Jean du Berry, frère de Charles V, dans le but de justifier ses droits sur le berceau de Lusignan. Ce roman, qui offre une légitimité féérique à la dynastie des Lusignan, mêle les récits de croisades, les chroniques historiques, les livres d'éducation des princes, les épisodes épiques et les contes de fées. A ce titre, cette œuvre est l'héritière de la littérature épique des siècles précédents mais qui propose une vision renouvelée de l'honneur chevaleresque et des obligations qui en découlent en les encadrant formellement et juridiquement. L'honneur chevaleresque est au cœur du système de valeurs tout comme la notion d'honneur est la clef de voûte de « l'ordre public » médiéval.

Cependant, il existe une différence majeure entre le *roman de Mélusine* et la littérature courtoise antérieure : l'œuvre n'est pas centré sur la figure du roi de France mais sur une dynastie seigneuriale. N'y a-t-il pas derrière cette absence, la concrétisation littéraire du rêve de Jean du Berry d'un retour à des valeurs et à des pratiques féodales et chevaleresques ou le roi de France régnerait toujours *inter pares* ? Quoiqu'il puisse en être, le roi de France n'apparaît jamais à la différence de rois étrangers. Ainsi, la société française dépeinte par Jean d'Arras est un monde dans lequel il n'y pas de suzerain réel mais une juxtaposition de baronnies. A ce titre, le seigneur est tout puissant sur ces terres. C'est un être forcément cultivé : il y a là une référence évidente à la cour de Jean du Berry et dans un sens plus large à celle de son frère Charles V. Toutes les décisions importantes sont prises par grand conseil et il dispose d'un droit de haute et de basse justice. Mais ces comtes, ducs ou rois sont avant tout des justiciers, soucieux de rendre une justice équitable. A ce titre, le *roman de Mélusine* est un reflet testimonial unique des évolutions du droit et de la justice en ces temps là. En effet, au XIV^e siècle en France, la justice publique commence à supplanter la justice privée grâce à l'affermissement de l'autorité royale. Elle est devenue plus technique et plus processuelle même si les anciennes techniques probatoires perdurent comme le duel judiciaire.

En fait, la spécificité du *roman de Mélusine* est de mêler les évolutions historiques, juridiques et intellectuelles du XIV^e siècle avec l'ancien idéal chevaleresque. A ce titre, les femmes pouvant succéder aux fiefs selon le droit féodal, il n'est donc pas étonnant de les voir succéder aux royaumes malgré la règle décidée en 1317, après l'accession au trône de Philippe V : « femme ne succède pas à la couronne de France ». Autre preuve de modernité démontrant l'esprit novateur de ce texte : on rencontre au détour d'un vers l'hypothèse de l'abdication d'un roi...Ainsi l'œuvre de Jean d'Arras est en fait le testament onirique d'un seigneur éclairé voulant faire survivre à tout prix un monde disparu ; mais seulement celui-ci a-t-il vraiment existé ?

Francesco Gregorio

Université de Lausanne

**Anthropologie politique et langue française :
Oresme traducteur des *Politiques* d'Aristote**

La traduction des *Politiques* d'Aristote faite par Nicole Oresme demeure encore peu étudiée au sein de l'histoire de la réception du traité politique d'Aristote. Pourtant le travail de traduction accompli par Oresme, sur la base de la traduction de Moerbeke, avec l'aide des commentaires d'Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Pierre d'Auvergne et Walter Burley, est considérable. La traduction d'Oresme représente un événement culturel d'autant plus remarquable qu'il se situe aux marges de l'institution universitaire, au croisement entre *regnum*, *sacerdotium* et *studium*⁴. Oresme inaugure la tradition de l'aristotélisme politique français, qui se poursuivra ensuite avec les traductions, à partir du grec cette fois, de Louis le Roy (1568) et Jean-François Champagne (1793).

L'édition de Menut est encore la seule existante. La belle monographie de Sherman, ainsi que les analyses de Lusignan ont ouvert une voie qui dépasse les approches classiques et ouvrent à une approche en constellation, entre histoire de la traduction, histoire intellectuelle, histoire culturelle et histoire de la sémantique politique française, seule à même de rendre compte de la richesse du travail d'Oresme⁵. Notre travail s'inscrit dans cette perspective.

La communication s'intéressera à la manière dont Oresme traduit la terminologie de base de l'anthropologie politique d'Aristote, et notamment les théorèmes fondamentaux de la philosophie politique d'Aristote : l'homme comme *zôon logon echôn*, *zôon politikon*, *zôon sunduastikon* et comme *zôon oikonomikon*. Si Aristote s'appuie sur la zoologie pour normaliser et naturaliser l'anthropologie politique, Oresme en revanche favorise une analogie grammaticale : en reliant les théorèmes du *zôon politikon* et du *zôon logon echôn* dans la notion de « communication civile » et de « conversation », Oresme prépare une « gallicisation » de la matière même de la philosophie politique d'Aristote, et ouvre le texte à son destinataire idéal, à savoir l'homme qui parle français, répondant ainsi au souhait de Charles V : légitimer la construction de l'Etat français et fournir un lexique laïc de la *scientia politica*. L'anthropologie politique d'Aristote est transformée en une anthropologie politique de la langue française. Il s'agit non seulement pour Oresme d'enrichir le lexique laïc du français, mais aussi de transformer la communauté des lecteurs du texte *ipso facto* en une communauté politique. Le travail d'Oresme est donc à la fois un projet scientifique, linguistique et politique⁶. C'est pour cette raison que le travail d'Oresme porte autant sur la pratique de la traduction que sur l'adaptation de dispositifs pédagogiques et mnémotechniques : index, listes, tables, renvois, gloses textuelles et visuelles.

⁴ H. Grundmann, « Sacerdotium-Regnum-Studium. Zur Wertung der Wissenschaft im 13. Jahrhundert », *Archiv für Kulturgeschichte* 34 (1951), p. 5-21.

⁵ A. D. Menut, *Maistre Nicole Oresme : Le Livre de Politiques d'Aristote*, *Transactions of the American Philosophical Society*, NS 60/6 (1970). C. R. Sherman, *Imaging Aristotle. Verbal and Visual Representation in Fourteenth-Century France*, California UP, Berkeley/Los Angeles/London. S. Lusignan, « Lire, indexer et gloser : Nicole Oresme et la 'Politique' d'Aristote » in C. Bourlet & A. Dufour (éds), *L'écrit dans la société médiévale. Divers aspects de sa pratique du XI^e au XV^e siècle*, CNRS, Paris 1991, p. 167-181 ; Id., « 'De comunitate appelee cité'. Les lectures de Gilles de Rome et de Nicole Oresme de la 'Politique' I,2 d'Aristote » in P. J. M. Bakker (éd.), *Chemins de la pensée médiévale. Etudes offertes à Zénon Kaluza*, Brepols, Turnhout, p. 653-674.

⁶ J'ai proposé une première réflexion in F. Gregorio, « Frankreich im 14. Jahrhundert. Nicole Oresme » in Ch. Horn & A. Neschke-Hentschke (Hrsg.), *Politischer Aristotelismus. Die Rezeption der aristotelischen 'Politik' von der Antike bis zum 19. Jahrhundert*, J.B. Metzler, Stuttgart, 2008, p. 112-133.

Sabine Lehmann
Université Paris X

La mise en scène du texte scientifique à la fin du Moyen Âge

Au centre de notre étude se trouve un univers discursif particulier : le discours scientifique en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge. Il s'agit de révéler la capacité d'adaptation et de création d'une langue à un savoir qu'elle doit pouvoir exprimer. En effet, l'écriture scientifique avec ses différentes thématiques met en évidence la variété des conceptions du monde. Son lexique – expression de la maîtrise d'une pratique scientifique ou technologique - est le marqueur de l'innovation et du mode de communication avec l'ensemble de la communauté des savants. Au-delà d'un contenu qui peut être aujourd'hui obsolète, les stratégies de discours, la *mise en scène*, l'art de plaire et de convaincre offrent un important champ à la recherche. Entre une stratégie pour convaincre qui sollicite l'imaginaire et la logique de la démonstration définitive, tous les jeux sont possibles.

Ce qui dominera notre réflexion, c'est l'analyse de la volonté constante qui structure le texte scientifique et en ordonne la construction et les figures, l'omniprésente volonté de convaincre. Il faut informer les ignorants, dépasser les objections des contradicteurs, réduire au silence les adversaires. L'expression de la pensée joue avec des outils linguistiques ou stylistiques qui sont au service de cette mise en scène du savoir. L'établissement de la vérité par l'écrit implique une stratégie qui passe, comme nous allons le montrer, aussi bien par l'émergence et le fonctionnement d'un vocabulaire scientifique que par une exploitation des ressources syntaxiques et rhétoriques de la langue. Dans le cadre de notre étude nous nous intéresserons à ces deux pôles de la mise en scène du savoir scientifique abordé sous différentes facettes thématiques : l'astronomie, la médecine, le règne animal et végétal, la politique, les termes comptables et les mathématiques.

Nous mettrons en valeur la structuration argumentative du texte scientifique (même si le didactique s'enrichit volontiers de séquences narratives et descriptives) ainsi que sa cohérence interne. L'argumentativité inhérente à la langue (à travers, notamment, certaines constructions syntaxiques comme l'hypothèse ou la concession) nourrit l'argumentation spécifiquement rhétorique propre aux discours scientifiques. La présence de principes structurants à l'intérieur du dispositif argumentatif et la cohérence interne du discours conditionnent le succès de la mise en scène du savoir. L'objectif de notre étude consiste à révéler la capacité du moyen français à transmettre une pensée scientifique complexe, en soulignant parfois davantage que le latin la cohérence interne. En effet, un des enjeux majeurs de la traduction d'un texte latin savant est de rendre claire et lisible la progression des idées et la cohérence du savoir. Nous envisagerons le texte scientifique de la fin du Moyen Âge comme un univers discursif caractérisé par l'emploi d'un lexique spécialisé mais surtout par la présence de principes structurants. L'importance de la construction du savoir - aussi bien au niveau de la macrostructure (division en traités, doctrines, chapitres) que sur le plan microstructurel (dénombrement des propositions) – est une des caractéristiques majeures du texte scolastique.

Nous partirons de l'hypothèse que *la mise en scène* du discours scientifique s'inscrit dans un mouvement d'autonomisation textuelle qui passe, comme nous l'avons déjà souligné, par une instrumentalisation lexicologique de la langue à travers l'élaboration de langages spécialisés, embryons de terminologie, mais aussi par l'affinement des structures syntaxiques et thématiques.

Quant au contexte historique dans lequel s'enracine notre étude, il nous reste à souligner que la politique de Charles V – auquel on doit, par exemple, l'extension des privilèges de l'Université – a contribué à la mise en place des conditions pour le développement du discours scientifique. Charles V faisait venir en son hôtel les maîtres les plus célèbres de l'Université de Paris « pour ouïr la doctrine de leur science ». Selon Raymond Cazelles, il « aurait sans doute fait un excellent universitaire. (...) Il avait la parole facile et le discours convaincant » (1982 : 54).

Bibliographie

- Bazin-Tacchella, S. (2004), *La traduction française du XV^{ème} siècle de la Chirurgia Magna de Guy de Chauliac*, nouvelle édition critique, avec étude de langue et glosaire.
- Bazin – Tacchella, S. (2005), « Le relatif *lequel* dans la traduction française du traité anatomique de Chauliac : un outil de cohésion », in James-Raoul, Danièle & Soutet, Olivier (dir.), *Par les mots et les textes. Mélanges de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset*, Paris, Presses de l'Université de Sorbonne.
- Bertrand, O., Gerner, H. & Stumpf, B. (dir.), 2007, *Lexiques scientifiques et techniques. Constitution et approche historique*, Les Editions de l'Ecole Polytechnique.
- Cazelles, R. (1982), *Société politique, noblesse et couronne sous Jean Le Bon et Charles V*, Genève – Paris, Droz.
- Charolles, M. (1995), « Cohésion, cohérence et pertinence du discours », in *Travaux de linguistique*, 29, p.125-151.
- Combettes, B. (1986), « Organisation textuelle et marqueurs argumentatifs en moyen français : quant à », in *Verbum* 9/2, p. 231-250.
- Combettes, B. (2007), « Evolution des structures thématiques en moyen français », in *Textes et discours en moyen français*, Actes du XI^{ème} colloque international sur le moyen français, Brepols, p. 35-46.
- Goyens, M. (2003), « Le développement du lexique scientifique français et la traduction des *Problèmes d'Aristote* par Evrart de Conty (c. 1380) », in *Thélème. Revista Complutense de Estudios Franceses*. Numéro extraordinaire, sous la direction d'Amalia Rodriguez Somolinos. *Des mots au discours : Etudes de linguistique française*, p. 189 – 207.
- Lehmann, S. (2007), « Thématization et organisation du discours en moyen français », in *Texte et discours en moyen français*, Actes du XI^{ème} colloque international sur le moyen français, Brepols, p. 47-60.
- Marchello-Nizia, C. (1978), « Un problème de linguistique textuelle : la classe des éléments joncteurs de proposition », in *Recherches linguistiques*, IV, p. 33-42.
- Martinie, B. & Sitri, F. (2003), « Thématization et organisation du discours », in *ordre et distinction dans la langue et dans le discours*, Actes du Colloque international de Metz, Paris, Champion, p. 345-356.
- Pouchelle, M.-C. (1983), *Corps et chirurgie à l'apogée du Moyen Âge*, Paris, Flammarion.
- Thomasset, C. (2006), *L'écriture du texte scientifique au Moyen Age*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne.

Denis Lorée

Université de Rennes II

**Quand les rois seront bergers...
Un traité sur l'art de la bergerie à la cour de Charles V**

Témoignant d'un désir de connaissance globale, les grandes œuvres encyclopédiques du XIII^e siècle se retrouvent dans les bibliothèques de la plupart des dirigeants européens, à côté de traités plus pratiques. Comme Vincent de Beauvais qui traite magistralement de la nature dans son *Speculum Maius*, Gilles de Rome qui propose un traité de gouvernement pour le jeune Philippe le Bel ou le *Secretum Secretorum* qui se présente comme un vade-mecum encyclopédique, ces textes, à la fois didactiques et parfois pratiques, sont des ouvrages de référence qui construisent un savoir commun à toute l'Europe princière, témoignant d'une curiosité et d'une ébullition intellectuelle d'une part et d'une soif de savoir d'autre part. En France, Charles V est, au XIV^e siècle, un des promoteurs essentiels de cet idéal de culture. Poursuivant l'entreprise de son père, il demande à Jean Corbechon de traduire l'œuvre encyclopédique de Barthelémy l'Anglais, à Jean Golein le *Liber de Informatione Principum* et possède également un exemplaire du *De Eruditione Principum*. En cela, il suit une tradition commune aux dirigeants européens. En revanche, la fin de son règne est marquée par une demande iconoclaste. Le souverain semble commander à un certain Jehan de Brie un traité sur l'art de la bergerie. Si la présence de traités utilitaires et pratiques touchant à des domaines tels la politique, l'astrologie ou encore la stratégie militaire peut se comprendre dans le cadre de l'exercice du gouvernement, un traité sur la bergerie peut surprendre. Que vient faire un texte intitulé *Le vrai Règlement des Bergers et des Bergères* dans une bibliothèque royale ? La volonté de Charles V de développer l'essor des traductions de textes didactiques interdit l'hypothèse d'un malentendu sur la présence de ce traité à côté d'œuvres dont la fonction est plus immédiatement discernable ; c'est, en effet, à la demande du souverain qu'il fut composé. Remettant l'ouvrage de Jehan de Brie en perspective au regard des programmes encyclopédiques (Jean Corbechon) et politiques (miroirs des princes) nous proposerons quelques pistes pour essayer de cerner la spécificité de ce traité et proposer une interprétation de sa présence dans la bibliothèque de Charles V : *Le Bon Berger* est une œuvre qui s'inscrit dans un processus herméneutique uniquement dévolu au prince et qu'en ce sens, elle trouve naturellement sa place dans sa bibliothèque.

Marie-Madeleine Huchet

École Pratique des Hautes Études (EPHE)

**Astrologie et astronomie dans *La Vieille*
et le *Respit de la Mort* de Jean Le Fèvre**

De Vetula est communément attribué à Richard de Fournival. Ce poème pseudo-ovidien qui rapporte les causes de la conversion d'Ovide au christianisme, constitue une véritable encyclopédie miniature : y sont abordés des domaines aussi variés que la chasse, les jeux, les probabilités, l'astrologie, l'astronomie ou encore la médecine. Il s'agit aussi d'un témoignage non négligeable sur l'état des connaissances scientifiques au milieu du XIII^e siècle. On y trouve en effet la première attestation du calcul des probabilités, mais aussi la théorie de l'*incurtatio* qui vient de la traduction d'Al-Bitrûjî (Alpetragius) par Michel Scot.

C'est ce poème que Jean Le Fèvre a entrepris de traduire, de son propre chef semble-t-il, et dont il a repris certains passages dans le *Respit de la Mort*. Notre propos est d'examiner plus précisément tout ce qui concerne l'astrologie et l'astronomie. Ce domaine présente en effet l'avantage de mêler à des connaissances de base (mouvement et vertus des planètes, mélothésie, description des cieux) des théories plus complexes, comme l'*incurtatio*, les causes des marées, la signification des conjonctions et les images décaniques, ce qui nous permettra de mettre en évidence de façon nuancée l'état des connaissances scientifiques d'un procureur au Parlement de Paris dans la deuxième moitié du XIV^e siècle.

Nous comparerons également la traduction de *De Vetula* et sa reprise partielle dans le *Respit de la Mort* à des ouvrages de vulgarisation en français, antérieurs (*Livre de Sydrac*, *le Roman de la Rose*) et contemporains (Evrard de Conty, *Le livre des Eschez amoureux moralisés*), voire postérieurs (le calendrier des bergers) en nous demandant si ces deux œuvres de Jean Le Fèvre constituent un progrès dans les domaines de l'astrologie et de l'astronomie : apportent-elles de nouvelles connaissances ? Dans quelle mesure ont-elles enrichi le lexique scientifique ?

Aude Mairey
CNRS / LAMOP

Les traductions anglaises de la fin du Moyen Âge

Au XIV^e et XV^e siècles, un vaste mouvement de traductions de textes en anglais s'est développé dans de nombreux domaines de la connaissance et de la littérature : Bible, littérature dévotionnelle, chroniques, romans, textes médicaux et scientifiques... Il doit être replacé dans le processus plus large de « littérisation » de l'anglais : à la fin du XV^e siècle, cette langue remplit toutes les fonctions d'une langue écrite et intellectuelle, dans le cadre de la formation d'une culture laïque spécifiquement anglaise – formation constituant notre objet général d'étude. Quelles sont les caractéristiques de ce mouvement ? La comparaison avec le français permet de souligner quelques différences fondamentales entre les deux vernaculaires à cet égard :

- Si une partie des traductions ont été effectuées du latin vers l'anglais, d'autres, très nombreuses, l'ont été du français vers l'anglais (le français représentant parfois un médium entre le latin et l'anglais). Cela est lié à la situation linguistique particulière de l'Angleterre, marquée par la coexistence, depuis la conquête de 1066, du latin, du français et de l'anglais (sans compter les langues gaéliques), ce dernier s'étant retrouvé en position subordonnée par rapport au français, langue de l'aristocratie laïque, utilisée pour la littérature comme pour une partie de l'administration. Dans les deux derniers siècles du Moyen Âge, les relations entre les différentes langues ont suffisamment évolué pour que l'anglais ne soit plus en situation de concurrence, mais plutôt de coopération, avec le français. Et les emprunts et transferts ont circulé entre les trois langues.
- Sur le plan des acteurs, les rois anglais ont brillé par leur absence d'initiative dans ce domaine. Seul Henry V, au début du XV^e siècle, a favorisé des traductions en anglais. En tout état de cause, il n'y a pas eu de programme comparable à celui de Charles V, en tout cas au niveau royal. Les facteurs expliquant cette situation sont complexes. L'un d'entre eux est certainement constitué par l'importance du français à la cour – on y lit encore beaucoup dans cette langue, même à la fin du XV^e siècle, et ce d'autant plus que le roi d'Angleterre se revendique alors toujours comme roi de France.
- Un autre facteur est sans doute lié à une troisième particularité entourant les traductions anglaises : le fait que la plus importante d'entre toutes, la traduction intégrale de la Bible à la fin du XIV^e siècle, ait été une entreprise hérétique, initiée par le théologien John Wyclif et continuée par ses disciples lollards, ce qui, malgré son énorme succès (250 manuscrits environ), a rendu suspecte l'idée même de traduction aux yeux d'une partie des autorités.

Dans ce cadre, l'exploration des conceptions et des justifications des traducteurs à travers un corpus de prologues de textes anglais rédigés entre le milieu du XIV^e et la fin du XV^e siècle nous paraît cruciale pour comprendre les mécanismes de la traduction à la fin du Moyen Âge. Comment ces hommes (et quelques femmes) ont-ils négocié les difficultés liées à la traduction hérétique de la Bible ? Comment envisageaient-ils leurs relations avec leurs commanditaires et le rôle de ces derniers ? Comment concevaient-ils leur œuvre de traduction – alors que certains d'entre eux, et notamment Geoffrey Chaucer – écrivaient également des œuvres « originales » ?

La notion plus large de *translatio* apparaît ici comme un cadre de réflexion indispensable. Les traductions en anglais sont en effet inséparables du reste de la production textuelle en anglais, tout en jouant un rôle crucial dans la constitution de ce vernaculaire écrit. Elles représentent une voie majeure pour appréhender les transformations socioculturelles de la fin du Moyen Âge, en particulier celles qui touchent aux rapports des contemporains à la connaissance et au pouvoir, eux-mêmes intimement liés.

Pierre Manen

Université Jean Monnet (St Etienne)

Le développement des traités d'orthographe et la constitution d'une norme graphique en français au Moyen Âge

On considère généralement avec S. Auroux (1992) que le processus de grammatisation du français, c'est-à-dire « le processus qui conduit à *décrire* et à *outiller* une langue sur la base des deux technologies, qui sont encore aujourd'hui les piliers de notre savoir métalinguistique, la grammaire et le dictionnaire » (Auroux, 1992, 28), commence au début de la Renaissance, en particulier sous l'influence des travaux, tant pratiques que théoriques, des imprimeurs (Catach, 1968).

Il existe pourtant quelques textes antérieurs qui, sans faire émerger à proprement parler une grammaire du français - chose impossible dans un contexte scientifique où la grammaire spéculative ayant levé les obstacles épistémologiques posés par la scholastique en constitue de nouveaux par la façon dont elle envisage le statut des langues vernaculaires, simples accidents de la langue, c'est-à-dire « ce qui, en contexte aristotélien, ne saurait faire l'objet de science » - en forment les premiers développements (Lusignan, 1986).

Il s'agit, avant même le *Donait francois* de John Barton, qui constitue, en 1409, la première étape fondamentale de la grammatisation du français, de petits traités comme les *nominalia*, vocabulaires thématiques, en général anglais-français ou latin-français, parmi lesquels on peut citer le *Treitiz de langage* de Walter Bibbesworth écrit vers 1304 ou peut-être même 1280-1290 ; les *Manières de langage* parmi lesquelles on peut citer les *Femina* et *Femina nova* dont certains manuscrits originaux doivent dater du début du 13^e siècle et les copies du début du 14^e siècle, et *La Maniere de langage qui enseigne à parler et écrire le francois* ; les *Artes dictaminis* qui fournissent des modèles de lettres et de requêtes ; enfin des traités de grammaire parmi lesquels on trouve un traité de conjugaison de 1250 et le *Liber Donati* de 1415 environ et des traités d'orthographe.

Ceux-ci comprennent en fait deux ensembles : d'abord le *Tractatus orthographiae gallicanae* dont la première version, dite de T. H. parisi studentis (« de l'étudiant parisien ») date de la fin du 13^e siècle et la seconde, de Coyfurelly, de la fin du 14^e siècle ; ensuite, l'*Orthographia gallica* dont les versions s'étalent de la fin de 13^e siècle au début du 15^e siècle.

Bien que les dates de première et dernières occurrences excèdent la vie et le règne de Charles V, la période 1338-1380 constitue le centre presque parfait de la production de ces textes qui se développent en marge du domaine français, dans cette Angleterre où, au cours de la Guerre de Cent ans, le français amené près de 300 auparavant par les Normands de Guillaume le Conquérant et conforté sous la forme de l'anglo-français (Lusignan, 2004) par le rayonnement politique et culturel des souverains Plantagenêt, a presque complètement disparu, relégué au domaine exclusif du droit où il évolue vers cette forme figée que constitue jusqu'au 18^e siècle le *law french*.

L'intérêt de ces textes est varié.

D'un point de vue épistémologique, leur contenu envisagé en synchronie, par l'apparente hésitation qu'il manifeste entre l'étude de l'orthographe à proprement parler et celle de la prononciation à laquelle les auteurs arrivent en confondant le plus souvent les lettres et leur « valeur » qu'ils envisagent de façon privilégiée du point de vue de l'oral, permet de circonscrire le champ de ce savoir qu'on n'appelle pas encore alors *orthographe* mais *orthographie*, d'un terme qui traduit directement le concept latin d'*orthographia*.

Envisagé en diachronie, leur contenu, et le passage d'*orthographie* à *orthographe* pour le qualifier, manifeste, comme l'a suggéré S. Monsonégo, le changement de nature de la langue vernaculaire au regard d'un savoir qui l'admet progressivement comme objet d'étude ; et de ce point de vue, on peut sans doute voir dans ces traités d'orthographe les prémises de la grammatisation du français.

D'un point de vue plus strictement linguistique, leur contenu permet de mettre en évidence la façon dont les praticiens de l'écrit - quelle que soit l'origine de ceux de ces traités, ils manifestent une évidente compétence en français, au point de pouvoir distinguer différents usages de graphie ou de prononciation - envisagent le système graphique dont ils se servent et le mettent en œuvre. Ainsi, la priorité qu'ils accordent à la façon dont les lettres se prononcent - à ce que nous appellerions aujourd'hui la phonographie - se heurte bien souvent à ces autres valeurs qui ne correspondent par en propre à un son, pour les lettres diacritiques ou quiescentes, ou se confondent avec celles d'autres lettres, pour les variantes d'archigraphèmes. En appliquant ainsi les concepts développés par la linguistique de l'écrit contemporaine (Thimmonier, 1967 ; Gossen, 1967 ; Blanche-Benvéniste et Chervel, 1969 ; Gak, 1976 ; Catach, 1995), on peut s'appliquer à proposer une description du système graphique de l'ancien français tel qu'il apparaît à la lumière de ces traités mais aussi tel que les auteurs de ces traités se le représentent.

Enfin, sans vouloir leur donner une valeur prescriptive qu'ils n'ont manifestement pas, ne serait-ce que par la prise en compte et la reconnaissance de la multiplicité des variantes - en particulier dialectales -, on peut être tenté de lire dans ces traités d'orthographe l'ébauche d'une conception de ce que J. Chaurand (1995) appelle « la qualité de la langue » : si aucun de ces traités n'impose en effet une variante, dialectale ou autre, au détriment des autres, certaines d'entre elles sont nettement décrites comme marquées, en particulier régionalement, et ainsi émergent les contours, même encore flous, d'une norme ou plus exactement d'une variante neutre, non-marquée, de la langue.

Ces traités, même s'ils échappent à l'approche grammaticale telle qu'elle se développe à la même époque, constituent néanmoins une description originale et fine du français du 14^e siècle où se manifestent déjà les usages complexes et érudits qui seront repris, au nom de l'autorité des anciens, par les premiers codificateurs de l'orthographe française à la Renaissance, en particulier par R. Estienne dans son dictionnaire *francoislatin*, matrice de la plupart des dictionnaires à venir.

Amandine Mussou

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

**Chronologie ou topologie :
quel modèle pour l'organisation des savoirs dans *Les Eschés amoureux* ?**

Le long poème encore largement inédit des *Eschés amoureux* (c. 1370-1380), récemment attribué à Évrart de Conty⁷, médecin personnel de Charles V, est caractéristique du « désir de savoir » propre à la littérature vernaculaire qui se développe après *Le Roman de la Rose*⁸. Empruntant la bipartition de cette somme allégorique, *Les Eschés amoureux* retracent tout d'abord le parcours du narrateur jusqu'au verger d'Amour, où il est maté par une jeune fille aux échecs ; après cette défaite, la déesse Pallas prend la parole sur plus de vingt mille vers, dans le manuscrit le plus complet que nous ayons conservé⁹. Le poème articule à l'entreprise de fiction affichée dès le prologue des savoirs d'origines diverses, qu'il s'agisse d'un savoir échiquéen, d'un savoir amoureux avec la traduction des *Remedia amoris* d'Ovide, d'un savoir musical avec l'insertion d'un *De musica* ou encore d'une série de préceptes pratiques issus du *De regimine principum*, une grande partie du discours reposant sur une traduction du traité de Gilles de Rome.

L'indétermination générique des *Eschés amoureux* tient notamment à leur bipartition. La première partie s'inscrit donc dans une chronologie, caractéristique des textes à dominante narrative ; la deuxième partie, si elle rappelle par endroits la progression narrative dans laquelle elle s'inscrit, fonctionne selon une logique spatiale, que Michel Beaujour appelle la *topo-logie*, caractéristique des encyclopédies et des miroirs¹⁰. Deux modèles structurels sont investis : un modèle linéaire, chronologique pour la première partie et un modèle tabulaire, topo-logique pour la seconde. La distinction est toutefois brouillée par la présence du modèle tabulaire au cœur de la partie narrative, le paradigme échiquéen étant ce qui fonde l'originalité de ce récit.

Nous souhaitons analyser cette tension entre deux types d'organisation afin de mettre en évidence certaines des stratégies propres à la mise en fiction du savoir sous le règne de Charles V. C'est dans cette perspective que nous examinerons le glissement du songe amoureux au songe politique qui s'opère à la faveur du passage de la première à la seconde partie du poème. La vision, révélatrice d'un savoir amoureux dans un premier temps, se fait révélation d'un savoir politique avec la traduction du *De regimine principum*. Nous nous interrogerons sur la mise en scène de l'énonciation dans ce texte qui semble

⁷ Françoise GUICHARD-TESSON, « Évrart de Conty, poète, traducteur et commentateur », in Pieter DE LEEMANS et Michèle GOYENS (éd.), *Aristotle's Problemata in different times and tongues*, Leuven, Presses Universitaires de Leuven, Mediaevalia Lovaniensia - Series 1/Studia - volume 39, 2006, p. 145-174.

⁸ Voir Jacqueline CERQUIGLINI-TOULET, « L'amour de Sophie. Poésie et savoir du *Roman de la Rose* à Christine de Pizan », in Rebecca DIXON and Finn E. SINCLAIR (ed.), with Adrian ARMSTRONG, Sylvia HUOT, Sarah KAY, *Poetry, Knowledge and Community in Late Medieval France*, Cambridge, D. S. Brewer, 2008, p. 1-15.

⁹ Il s'agit du manuscrit de Dresde (Sächsische Landesbibliothek, Oc. 66). Le manuscrit de Venise (Biblioteca Marciana, fr. app. 23) est fragmentaire. Notre étude se fonde sur des transcriptions de ces deux manuscrits.

¹⁰ Michel BEAUJOUR, *Miroirs d'encre. Rhétorique de l'autoportrait*, Paris, Seuil, 1980, p. 34 sqq.

glisser d'un genre à l'autre¹¹ : tandis que dans les songes amoureux, le rêveur est généralement concerné au premier chef par ce qui lui est révélé, le rêveur des songes politiques est le siège d'une vision qui concerne le pouvoir royal. Par ailleurs, la logique qui prévaut dans la traduction inachevée du *De regimine principum* est celle de la liste, Pallas réorganisant la matière du traité qu'elle adapte et déclinant les devoirs des différents corps sociaux – les devoirs du prince, du conseiller, du juge, du peuple, du chevalier, de l'homme d'Église. Le glissement d'une structure centrée autour de la figure du prince chez Gilles de Rome à une structure apparemment plus labile dans la traduction insérée dans *Les Eschés amoureux* pose la question du destinataire de ce texte.

L'étude des paradigmes structurels réinvestis par Évrart de Conty dans ce poème allégorique nous conduira ainsi à évaluer la portée politique de tels choix : le traducteur des *Problemata* pseudo-aristotéliens à la demande de Charles V s'empare dans *Les Eschés amoureux* de la fiction pour penser certains problèmes politiques. S'il semble notamment considérer le traité du religieux augustin comme un texte d'utilité pratique davantage que comme une réflexion philosophique, les modifications qu'il lui fait subir en l'insérant dans un récit allégorique sont signifiantes et nous renseignent sur la diffusion de ce type de savoir à la fin du XIV^e siècle.

¹¹ Voir les analyses de Christiane MARCHELLO-NIZIA, « Entre l'histoire et la poétique, le Songe politique », *Revue des Sciences humaines*, t. 183 (1981), « Moyen Âge flamboyant : XIV^e-XV^e siècles », p. 39-53.

Martine Pagan

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

**La traduction de la Bible par Raoul de Presles mise en perspective
avec les traductions antérieures : enjeux religieux, enjeux politiques**

L'objet du travail proposé est la traduction de la Bible effectuée par Raoul de Presle à la demande de Charles V. Il s'agira dans un premier temps de sélectionner, transcrire et étudier, d'un point de vue essentiellement lexical, un ensemble d'extraits des livres de la Genèse et de l'Exode.

Différents réseaux lexicaux seront constitués autour de la problématique du corps : comment nommer le corps (corps de l'homme, corps du Christ, corps social, corps métaphorique), comment le nourrir, décrire ses sensations, etc. Ces réseaux seront comparés dans un second temps à ceux figurant dans la traduction des mêmes passages de la Bible commanditée par Jean le Bon à Jean de Sy.

Les résultats de cette investigation comparée seront ensuite mis en relation avec les traductions proposées, pour le XII^e s. par la bible d'Evrat et par celle d'Herman de Valenciennes, pour le XIII^e s., par les Poèmes anglo-normands sur la Bible, la bible d'Acre, la bible de Guiard des Moulins, la bible de Jean de Malkaraume et enfin par la Bible dite du XIII^e s. ; l'observation se terminant par la traduction produite par Macé de la Charité, datée du début du XIV^e s.

Une telle démarche devrait permettre en diachronie une étude circonscrite autour de traits lexicaux qui renseignent sur une évolution tant formelle que conceptuelle, éventuellement assortie de remarques sur des variations dialectales ou à tout le moins sur ce qui peut être perçu à une époque donnée comme écarts par rapport à la norme d'un français identifié comme central.

Viendra enfin le moment de se demander ce qui distingue Raoul de Presles de ses prédécesseurs dans ses options de traduction. Ce qui mènera fort probablement à la question sensible de la relation entre ouvrage de religion et œuvre politique

Sandrine Pagenot

Université de Paris-Sorbonne (Paris IV)

**Mise à l'écrit et mise en images du savoir cynégétique sous Charles V :
le premier manuscrit enluminé du *Livre des deduis* de Henri de Ferrières (1379)**

L'ouvrage du seigneur normand Henri de Ferrières, *Les Livres du roy Modus et de la royne Ratio*, a été rédigé pour l'essentiel durant le règne de Charles V, entre 1354 et 1377, et sa version manuscrite la plus ancienne est précisément datée de 1379 (BnF, ms. fr. 12399). Sa première partie, le *Livre des deduis*, est le plus complet des traités cynégétiques français du XIV^e siècle et l'un des plus célèbres, avec le *Livre de chasse* de Gaston Febus. L'auteur se donnant pour but d'enseigner toutes les pratiques, il expose non seulement la vénerie mais aussi la fauconnerie et de multiples méthodes de piégeage du gibier terrestre et des oiseaux. C'est le premier traité de chasse français qui ait reçu une illustration sous la forme d'un cycle de 54 miniatures.

Fruit de la collaboration étroite de l'auteur et de l'artiste identifié, le peintre parisien connu sous le nom de Maître du Rational des divins offices, la conception du manuscrit de 1379 voit la mise en place d'un ensemble écrit et visuel cohérent au service d'une œuvre didactique. Celle-ci est fondatrice tant du point de vue du texte, traité qui, s'il comporte encore des digressions plus littéraires les distingue nettement du contenu technique, que du point de vue de l'iconographie profane de la fin du Moyen Âge : texte et images ont été repris pendant plus d'un siècle dans des copies successives.

Cette intervention se propose de réfléchir sur la genèse d'un tel volume à ce moment précis de l'Histoire, la fin du règne de Charles V. D'abord en examinant le contexte intellectuel de mise par écrit de savoirs techniques liés à l'aristocratie, le contexte social des mentalités et de la culture nobiliaires et le contexte artistique du développement des images profanes ; puis en analysant les voies empruntées par la création artistique entre le recours aux sources iconographiques préexistantes, l'élaboration de motifs neufs et l'utilisation du texte.

Graziella Pastore

Université de Torino – Université Paris III

***'Translatio' et tradition manuscrite :
le Valère Maxime en français de Charles V à Jean de Berry***

Entreprise à l'époque du roi Charles V et ensuite achevée à la demande du duc Jean de Berry, la première traduction française des *Facta et dicta memorabilia* de Valère Maxime figure au nombre des plus célèbres *translations* des ouvrages de l'Antiquité classique conduites à la fin du Moyen Age. Malgré les recherches approfondies menées depuis les années 1960, nous ne disposons encore pas d'une édition critique de cet ouvrage, son ampleur et sa tradition 'touffue' ayant jusqu'à présent découragé les éditeurs. Au cours de notre communication, nous souhaitons présenter les résultats dont nous disposons grâce aux travaux d'édition en cours à l'Université de Turin et d'après notre étude de la tradition manuscrite de cette traduction. En particulier, en partant de l'examen des deux exemplaires de présentation réalisés pour les deux commanditaires de cette traduction (le ms. Paris, BnF fr. 9749 et BnF fr. 282), nous nous interrogerons à la fois sur la tradition manuscrite de cet ouvrage et sur les différentes approches suivies par les deux traducteurs-exégètes.

Guillaume Sarrat de Tramezaignes

Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE)

SciencesPo – Groupe d’Economie Mondiale

**Le règne de Charles V : Ruptures et révolution précaire
dans le mode de financement de l’effort de guerre**

Cette étude de la pensée économique sous Jean II, Charles V et Charles VI, soit de 1337 à 1422 tend à identifier les modifications radicales des modalités du financement de l’effort de guerre du royaume de France pendant la guerre de cent ans. Ces ruptures multiples de la doctrine économique sous Charles V ne se matérialiseront cependant vraiment que sous Charles VI, qui appliquera les préceptes en la matière de Jean Buridan et Nicolas Oresme. Ce dernier, proche conseiller de Charles V, apportera une contribution significative dans la limitation de la stimulation des revenus extraordinaires liés aux manipulations monétaires à but de financement de l’effort de guerre. Cette révolution dans l’appréhension temporelle des finances publiques, objectifs de court terme et de long terme, participera grandement à l’amélioration du financement de la guerre de cent ans en supprimant notamment le caractère économiquement dépressif à moyen et long terme des affaiblissements de la monnaie sur les revenus ordinaires. Cette période est aussi riche en une nouvelle forme de propagande : les programmes économiques deviennent des instruments de pouvoir politique à travers l’opposition publique croissante à l’encontre de la pression fiscale.

Une étude des écrits monétaires, dont les écrits de droit canon, sous Jean II, Charles V et Charles VI est proposée et comparée à l’évolution des finances publiques, revenus ordinaires et extraordinaires, au cours des trois règnes.

Mots-clés: Mutations de la monnaie, revenus extraordinaires, guerre de cent ans, histoire de la pensée économique, Charles V, Nicolas Oresme

Isabelle Vedrenne-Fajolles

Université de Nice – CNRS / CEPAM

La Science en français à la cour de France (deuxième moitié du XIV^e siècle)

Quelques considérations

En 1907, dans ses *Recherches sur la Librairie de Charles V*, Leopold Delisle regrettait l'absence d'étude systématique concernant les traductions réalisées pendant le règne de ce monarque. Depuis lors, les publications de référence ont repris cette même plainte. Il est de coutume de citer Monfrin (1963, 1964 et 1972), Lucas (1970), Buridant (1983), Lusignan (1986), qui tous expriment ce regret. Cependant, ces dernières décennies, les traductions effectuées auprès de la famille royale au 14^e siècle sont au centre de multiples projets d'édition et de recherche, qui permettent d'en avoir une vision de plus en plus précise. De plus, les conférences internationales sur la *Théorie et la Pratique de la Traduction au Moyen Âge* (1987, 1989, 1991, 1993, 1996, 2001, 2004, 2007) permettent de replacer cette période d'intense publication dans une histoire plus vaste de la traduction médiévale.

Il reste malgré tout un secteur encore trop peu exploré : c'est celui des traductions de textes scientifiques vers le français. Si l'on excepte la traduction du *De Caelo et Mundo* aristotélicien par Nicole Oresme, qui a bénéficié de l'intérêt déjà ancien mais sans cesse renouvelé qu'a suscité ce savant hors du commun, et dans une moindre mesure les traductions d'Evrart de Conty et de Jean Corbechon au centre de l'intérêt actuel des chercheurs, peu de traductions à caractère nettement scientifique ont été étudiées. Lorsque l'on parcourt les différents volumes de la collection *The Medieval Translator*, force est de constater que, dans les colloques qui se sont tenus jusqu'à ce jour, fort peu de contributions concernent les traductions de textes scientifiques vers le français. On citera de façon non exhaustive Shore (1989), Dembowski (1997). Et dans d'autres collectifs, Sodigné-Costes (1991) et Ducos (2006). A côté de Pèlerin de Prusse qui a récemment été édité, beaucoup restent encore à tirer de l'oubli des siècles. Dans ce domaine particulier, le champ d'investigation est donc encore largement ouvert.

Notre propos sera moins de compléter le panorama dressé par Lys Ann Shore - volontairement limité par l'auteur au champ des textes astronomiques ou astrologiques - que d'unir dans notre réflexion quatre des thèmes proposés par les organisateurs de ce colloque, à savoir la place de la culture antique à la fin du Moyen Âge – nous donnons au sens de culture une acception large dépassant les champs littéraires et philosophiques-, la diffusion du savoir scientifique et technique, le discours scientifique que l'on veut véhiculer à travers ces choix de diffusion, le rôle de ceux qui ont travaillé pour la famille royale dans la vulgarisation en français des connaissances scientifiques.

Pour ce faire, nous chercherons à interpréter la faible place des traductions de grands écrits scientifiques antiques, au regard des traductions d'ouvrages d'autorités arabes ou d'auteurs du Moyen Âge occidental quasi-contemporains ayant écrit en latin, voire en d'autres langues vernaculaires. Nous nous demanderons ensuite dans quelle mesure le savoir scientifique antique reste une référence première, une ligne d'horizon, dans une culture de la glose, du commentaire ou plus simplement de la compilation et quel est le statut de cette appréhension médiata. Nous essayerons enfin de mesurer l'équilibre difficile entre traductions savantes, adaptations dans des compilations et traités originaux en langue vernaculaire. Sans ignorer les travaux d'approche déjà réalisés sur ces questions, nous

tenterons de les prolonger, en choisissant d'étudier une ou plusieurs des grandes figures scientifiques de l'Antiquité connues du Moyen Âge latin : Aristote, Hippocrate, Ptolémée. Nous replaçant dans le contexte de l'époque, nous associerons aux œuvres actuellement toujours attribuées à ces auteurs (ou dans le cas d'Hippocrate aux auteurs multiples du corpus hippocratique) les ouvrages pseudépigraphiques que les hommes du Moyen Âge reliaient à chacun de ces savants.

Bibliographie

1. « Du bilinguisme français-latin dans le manuscrit des *Amphorismes Ypocras* par Martin de Saint-Gilles », *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge : linguistique, codicologie, esthétique*, dir. Stéphanie LE BRIZ et Géraldine VEYSSEYRE, Turnhout, Brepols, 2010 (Collection d'Études médiévales de Nice, 11), p. 239-281. [pagination sous réserve, à paraître]
2. « Tradition hippocratique et pseudo-hippocratique aux 13^e-14^e siècles, Leçons et pistes d'exploitation du dépouillement systématique des manuscrits BNF Fr 10034, BNF Nal 693 et de l'édition partielle du *Commentaire aux Amphorismes Ypocras* (1362-1365, copie de 1429) », *Lexiques scientifiques et techniques : constitution et approche historique*, dir. Olivier BERTRAND, Hiltrud GERNER et Béatrice STUMPF, Palaiseau, Les éditions de l'École Polytechnique, 2007, p. 81-103.
3. « Le Texte de la *Capsula eburnea*, recueil de pronostiques pseudo-hippocratiques, Approche de deux versions françaises dans le manuscrit Nal 693 de la Bibliothèque nationale de France », Par les mots et les textes, *Mélanges de langue, de littérature et d'histoire des sciences médiévales offerts à Claude Thomasset*, études réunies par Danielle JACQUART, Danièle JAMES-RAOUL et Olivier SOUTET, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, coll. Travaux de stylistique et de linguistique française, série « Études linguistiques », 2005, p. 793 – 805.
4. « Les Condamnations aristotéliennes au XIII^e siècle : censure d'une réception, Essai d'état de la recherche », *Censure, autocensure et art d'écrire, De l'Antiquité à nos jours, Actes du séminaire européen organisé d'octobre 2001 à juin 2003 par le CTCL, Université de Nice-Sophia Antipolis*, dir. Jacques DOMENECH, Éditions Complexe, 2005, p. 37-48
5. « Érudits médiévaux et théorie des climats. Évolution d'une théorie pré-scientifique au XIII^e siècle. Recherche sur l'élaboration d'un vocabulaire technique en ancien français », *Energie, recherches doctorales*, 1, mai 1995, p. 62-80.



Programme européen ERC
Starting Grant
Projet N°208986-1-HFPSL

***Analyse et Traitement Informatique
de la Langue Française***

CNRS / Nancy-Université

**44, avenue de la Libération - BP 30687
54 063 Nancy Cedex**

Téléphone : 03 54 50 53 00 - Télécopie : 03 83 97 24 56

<http://www.atilf.fr> - contact@atilf.fr



Nancy-Université